

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Service Biodiversité, Eau et Paysages - Mission CAS
dorothee.meyer@developpement-durable.gouv.fr

Tel : 04 88 22 62 08

Le 28/04/2017

CSRPN PACA : Groupe de travail « Connaissance »

Réunion du 28 février 2017 – Compte rendu synthétique

Sont présents : F. Dusoulier ; G. Cheylan ; N. Kaldonski ; S. Ruitton ; P. Grillas ; B. Dumont ; P. Frapa ; V. Noble ; J. Delaube ; D. Meyer, Cédric Roy.

Sont excusés : A. Flitti ; S. Bence ;
Absent : E. Cosson

Ordre du jour :

1. **Cadre de définition des espèces sensibles au titre du SINP**
2. **Méthodologie d'actualisation des ZNIEFF continentales**
3. **Organisation et disponibilité des données du milieu marin (reporté)**
4. **Information sur l'intégration des données "poissons" dans SILENE**

Pièces jointes :

- Ppt Méthodologie d'actualisation des ZNIEFF
- Ppt Définition de la donnée sensible

Suivi des décisions de la réunion précédente

Reprise de la note de cadrage du GTCO	Fait (D. Meyer / avec compte rendu)
Rédaction du cadre de définition des espèces sensibles	Fait (J. Delaube/ présentation ce jour)
Préparation de la réunion « chiroptères »	Fait (Atelier prévu le 21/03/17)
Information sur test d'intégration des données aquatiques	(J. Delaube / présentation ce jour)
Rédaction des modalités de validation des données de SILENE (3 ADD), également avec perspective de mise en ligne	En cours
Organisation et disponibilité des données milieu marin	(S. Ruitton / sujet reporté)
Présentation de la méthodologie de l'actualisation des ZNIEFF	(J. Delaube / présentation ce jour)
Mise en ligne sur le site DREAL des référentiels invertébrés stabilisés (D. Meyer)	Fait (D. Meyer)
Association de S. Ruitton à la réception de l'étude sur la mise à jour des ZNIEFF marines	(D. Meyer/ En cours)



Cadre de définition des espèces sensibles au titre du SINP

Présentation par Julie Delauge (CEN PACA)

Dans le cadre du SINP, le concept de donnée sensible a été établi par une note MNHN. Chaque région a la liberté de définir ou non une liste de données sensibles (ainsi que leurs règles de diffusion) dans l'objectif de ne pas porter préjudice à l'espèce.

D'une manière générale, et ceci de façon historique, la région PACA prône le minimum de limitation dans la diffusion de l'information (ZNIEFF, SILENE). Toutefois, pour certains acteurs naturalistes régionaux, il est apparu une nécessité de définir des données sensibles pour le groupe des chiroptères et l'aigle de Bonelli (grands rapaces en général par extension).

D'une façon générale dans SILENE, les données sont disponibles à l'échelle communale / maille 5km x 5km pour le grand public. Seuls les « utilisateurs identifiés », ont accès aux données à la précision maximale dans le domaine ou territoire concerné par les droits d'accès accordés. En revanche et pour tous les utilisateurs, toutes les données chiroptères et Bonelli sont actuellement « floutées » au niveau communal et à la maille 5km x 5km, par principe de précaution, en attendant l'établissement d'une liste de données sensibles validée. L'objectif est donc de préciser la méthodologie de définition des données sensibles et les règles de mise à disposition pour ces « utilisateurs identifiés » et, par conséquent, de « libérer » les autres données..

Une réunion de travail avec les principaux producteurs (également utilisateurs) de données sur les chiroptères est prévue le 21 mars prochain. Les échanges du GT Connaissance doivent permettre de préciser les concepts et les règles méthodologiques de définition des données sensibles en vue de cette réunion.

Les « préalables à la réflexion » proposent les concepts de base extraits de la note méthodologique du MNHN, et notamment :

- la règle générale est la diffusion. Les données sensibles constituent une exception : i. e. donnée dont la diffusion porte atteinte à l'espèce concernée ;
- une donnée sensible est différente d'une espèce sensible. Pour une même espèce, l'occurrence peut être ou non sensible selon son contexte.
- la notion de sensibilité de la donnée est indépendante de son statut ou de la manière dont elle a été acquise.
- les données sensibles doivent être versées dans le SINP au maximum de précision disponible. Le « floutage » est fait par l'administrateur de données du SINP, en lien avec la diffusion.
- les modalités de mise à disposition des données sensibles sont à relier à la précision de diffusion et à l'utilisation. Ainsi, à l'échelle de diffusion publique (communale ou maille 5kmX5km), il n'existe pas de sensibilité mise en évidence, le floutage maximal des données est donc communal et maille 5kmX5km.
- les propositions régionales doivent être validées par le CSRPN avant transmission au MNHN

La méthodologie propose :

1. de définir des espèces dont les données d'occurrence sont sensibles = liste de taxons dont les données sont potentiellement sensibles. Les critères de qualification proposés sont les 3 critères additionnels suivants :

- une fragilité intrinsèque au taxon (listes rouges, fragilité des traits de vie, ...)
- l'existence de pratiques humaines risquant de porter atteinte au taxon (prélèvement, dérangement, surfréquentation, destructions volontaires, ...)
- l'effet amplificateur probable lié à la diffusion de l'information

2. D'analyser, sur la base de la liste précédente, le contexte dans lequel les données sont sensibles. Quelle précision, quelle sensibilité temporelle, pour quelle abondance, quel statut biologique ? Ceci permet la création d'un référentiel de sensibilité qui sera appliqué comme un tag dans la Base de Données. Cette sensibilité et son contexte auront également une durée d'application.

Echanges et propositions :

- Pour les deux cas de figure nécessitant ce travail (rapaces et chiroptères) ne pas démarrer la réflexion par l'établissement d'une liste de taxons, mais plutôt du type d'objets dont la diffusion de localisation pourrait être néfaste à la conservation de l'espèce : gîtes, aires de reproduction, ... ceci conduit directement à la notion de référentiel de sensibilité sans passer par une liste de taxon dont les données sont potentiellement sensibles.
- Pour les chiroptères il faudra donc définir quels gîtes doivent bénéficier d'un floutage de leur localisation, de quelle granularité pour quelle temporalité. Ceci sera du ressort du groupe de chiroptérologues présents le 21 mars et sera à valider par le CSRPN.
- Une fois ces gîtes identifiés, il convient d'identifier les modalités de mise à disposition des données : pour quels usages ? avec quelle précision ?

La définition de ces modalités de diffusion des données sensibles sera discutée avec les experts pour avis mais les règles de diffusion ayant été construites avec les adhérents, ces derniers seront concertés.

- Cette réflexion doit-elle être étendue à d'autres groupes ou espèces dont des stations seraient vulnérables ?

A l'unanimité cette réflexion globale n'est pas nécessaire. Si des questionnements apparaissent (exemple des arthropodes cavernicoles et endogés, dernière station d'espèce, ...) , alors, sur la base de la méthodologie aujourd'hui validée, ces cas pourront être évalués.

>>> Décision :

la présentation du concept de définition des données sensibles au sens du MNHN est validée (4 diapo nommées « préalables à la réflexion » dans le diaporama présenté). Le groupe « Connaissance » du CSRPN sera représenté à la séance de travail sur les chiroptères (G. Cheylan et autres si disponibles). La réflexion ne sera pas élargie à d'autres groupes taxonomiques dans l'immédiat. Il n'existe pas de sensibilité mise en évidence à l'échelle de diffusion publique (communale ou maille 5kMX5km), le floutage maximal des données sera donc communal ou à la maille 5kmX5km.

Méthodologie d'actualisation des ZNIEFF continentales

La mise à jour des ZNIEFF continentales a été terminée fin 2016. Elle correspond à l'intégration des connaissances nouvelles dans les contours existants. Il est prévu de poursuivre le travail par la reprise éventuelle des contours (évolution, création, suppression de zones) et les fiches descriptives qui leur sont liées.

Cédric Roy (CEN PACA) présente les objectifs de l'actualisation des ZNIEFF continentales qui doit permettre une meilleure cohérence avec la méthodologie nationale et la poursuite de l'intégration de la connaissance nouvelle.

3 paramètres sont à prendre en compte dans l'actualisation :

1. **Fusion des ZNIEFFS interdépartementales.** Sur les 858 ZNIEFFs, 51 Z1 et 32 Z2 sont concernées, qui vont devenir 25 et 16 ZNIEFFs respectivement : Ceci conduirait à 787 ZNIEFF au total en PACA.

2. **Prise en compte de l'évolution du territoire concernant l'artificialisation.** Z1 : pas de secteur artificialisé, dans les Z2 : secteurs artificialisés à éviter.

Donc des zones vont sortir des ZNIEFFS.

- ZNIEFF de type 1 : 158 ZNIEFF impactées. Proposition de retirer les zones bâties de + de 1 ha dans les Z1 (bâties et infrastructures linéaires).

- ZNIEFF de type 2 : conserver les zones bâties jusqu'à 5 ha mais voir au cas par cas. 249 ZNIEFF seront impactées au maximum.

3. **Intégration des connaissances nouvelles via SILENE.** Il faut identifier des zones actuellement hors ZNIEFF qui pourraient intégrer des ZNIEFFs existantes ou donner lieu à des nouvelles zones.

Les étapes du travail sont : l'analyse SIG automatique, puis l'expertise via le SIG/photo interprétation / base de données, ensuite du terrain potentiel si les ZNIEFFs le nécessitent et intégration des connaissances nouvelles dans les fiches ZNIEFF via l'application du MNHN. Enfin, la finalisation : contours et fichiers ZNIEFF soumis à validation du CSRPN ; puis du MNHN.

Les échanges portent sur :

- la liste des espèces déterminantes (environ 1000 espèces en PACA) : la dernière liste a été validée en 2012.
- les limites : qu'est-ce qu'on entend par zone urbanisée ou artificialisée ?
- la place des espèces remarquables : cette notion n'existe pas au niveau national, les espèces remarquables ne participent pas à la délimitation d'une ZNIEFF mais permettent de compléter la description. Les espèces remarquables apparaissent dans la liste « autres espèces ».

L'année 2016 a été consacrée à la préparation de cette méthodologie et des tests de faisabilité.

Le calendrier de réalisation prévu porte sur 3 ans, avec publication des résultats au fur et à mesure de la disponibilité d'un département complet.

2017	04 / 13 / 83 (POUR PARTIE)
2018	05 / 84 / 83 (FIN)
2019	06

Comment organiser le processus de validation par le CSRPN ? Plusieurs choix sont possibles : validation de chaque ZNIEFF actualisée ? De chaque ZNIEFF modifiée de façon majeure (à définir) ? Des créations et suppressions de ZNIEFF uniquement ?

>>> Décision : les principes de méthodologie sont validés par le GT Connaissance. Les modalités de validation des résultats seront décidées en séance plénière lors du CSRPN d'automne, sur la base d'un rapport à préparer par le CEN.

Intégration des données "aquatiques" dans SILENE

Après un travail sur la correspondance des 2 référentiels SANDRE et TAXREF les données aquatiques sont désormais dans silene, elles proviennent pour la très grande majorité du labo de la DREAL et sont donc validées par les agents DREAL. Les données poissons sont également disponibles dans SILENE mais la modification de l'interface de consultation n'étant pas possible sans prestation, ils sont classés dans « autres ». Par manque de compétence, elles ne sont pas validées, la garantie scientifique est apportée par le fournisseur de données.